



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME : Présentation du PADD

Monsieur le Maire a invité M. RODDE du Cabinet « *Urbanisme et Territoires* » en charge du dossier pour présenter le PADD au Conseil Municipal.

Ce document donne une vue future de l'urbanisation projetée à 10-15 ans. Ce PADD sera doté d'une note d'incidence NATURA 2000 compte tenu du caractère « Grenelle 2 de l'environnement » des nouveaux PLU. Le P.L.U. doit être vertueux, il doit consommer moins d'espace pour un même nombre d'habitations que par le passé. Il doit notamment économiser l'espace agricole puisque nous devons rendre compte à la Commission Agricole.

Aujourd'hui, l'étalement urbain n'est plus possible :

Deux équipements structurants : La STEP et les équipements de loisirs.

L'urbaniste insiste sur le fait que ce document doit prévoir un développement sans subir et sans s'étaler. Le P.O.S. était généreux ; il reste beaucoup de place disponible.

Compte tenu du diagnostic, il a été convenu d'accueillir environ 500 habitants sur les 10 prochaines années. A raison de 2,3 hab/logement cela engendre 217 logements nouveaux. Si l'on ajoute l'effet de desserrement lié au vieillissement (+ 28 logements) et le PLH (30% à St Jean), nous arrivons à 245 logements. En fonction des formes urbaines existantes, cela suppose environ une vingtaine d'hectares de besoin.

Le volet environnemental conduit le PADD sur trois axes :

- Préserver les structures paysagères,
- Valoriser les éléments patrimoniaux,
- Révéler le paysage communal (formes urbaines)

Et mise en œuvre de déplacements doux dès que faire se peut.

M. RODDE quitte la salle du Conseil en étant félicité par le Conseil Municipal pour la qualité de sa présentation.

Monsieur le Maire ouvre le débat sur le PADD

Thierry FABRE lit la lettre que Guy-Charles AGUILAR (absent excusé) lui a demandé de lire et d'annexer au compte-rendu (Annexe 1).

Yvan BURTIN fait de même avec une note de synthèse (Annexe 2) précisant la nécessité d'orienter le PLU en intégrant l'aspect environnemental, notamment par rapport à la zone Nord du village. Il conviendra dans cet objectif d'éviter la fragmentation surfacique qu'induirait son urbanisation, la continuité écologique de cette zone pertinente étant un véritable enjeu de bien commun environnemental.

Paul-Guy CAPELLI réagit en disant que les propriétaires du Nord du village ont aussi des droits à faire valoir sur la construction.

Tous les conseillers ayant pu s'exprimer d'une manière ou d'une autre, Monsieur le Maire déclare le débat du PADD clos.

Le Conseil Municipal acte avoir débattu du PADD.



2) Approbation du CR du Conseil Municipal du 22/12/2011

Franck VIDAL souhaite ajouter la phrase suivante au sujet de l'achat du terrain VEDRINES :

« Je ne souhaite pas participer au vote compte-tenu du manque d'éléments budgétaires pour prendre cette décision. »

Par ailleurs « Je désapprouve la décision d'octroi du dernier permis de construire au Château de Valloubière »

Séverine SERIEIS fait également part de sa réprobation à propos du PC de Valloubière.

Adopté à l'unanimité.

3) Régime indemnitaire du personnel communal

Monsieur le Maire précise qu'il est en place depuis 1992 et qu'il est octroyé en fonction des catégories d'agents (Indemnité d'administration et de technicité -I.A.T.- et Indemnité d'exercice de missions des préfectures -I.E.M.P.- pour les agents de catégorie C et Prime de fonction et de résultat -P.F.R.- pour l'agent de catégorie A). L'enveloppe globale pour 2012 s'élève à 49 870 €. L'attribution se fait sur décision du Maire.

Adopté à l'unanimité.

4) Borne de remplissage

Déplacement de la borne le long de la RD 9 sur le délaissé de route (Mas des Pougets)

Coût total 15 631 € (Subvention 40% FEADER et 10 % CG34). Part communale 7 800 €

Adopté à l'unanimité.

5) Abattage de quatre cyprès au cimetière

Suite à la dernière tempête de vent, quatre cyprès sont partiellement déracinés et menacent de s'écrouler sur les tombes. Trois devis ont été demandés.

L'entreprise PORCHEZ effectuera ce travail avec emport des branchages pour la somme de 2 100 € TTC.

Adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

M. le Maire rappelle soumet aux conseillers municipaux les différents styles de plaques de rues réalisées par les potiers locaux, et leur demande de faire un choix (6 modèles présentés).

Choix du modèle de l'Atelier KARO à 35 €/plaque

Franck VIDAL précise que suite au précédent conseil, il a été acheté l'autolaveuse pour 2 800 € TTC.

La séance est levée à 19 H 45

Le Maire, Jean-François RUIZ